

Date de dépôt: 19 mars 2002

Messagerie

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition « Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève »

Rapporteur: M. Thierry Apothéloz

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date des 25 février 2002 et 4 mars 2002, nous avons traité la pétition P 1370 intitulée « Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève » sous la présidence de M^{me} Anita Cuénod. La Commission des pétitions a bénéficié de l'aide précieuse de M^{me} Stéphanie Downing pour ses excellents procès-verbaux.

Audition des pétitionnaires (25 février 2002)

La porte-parole des pétitionnaires fait remarquer d'emblée que ceux-ci ne sont pas opposés aux Fêtes de Genève, mais qu'ils déplorent vivement les conditions dans lesquelles elles se déroulent.

Ils notent que les nuisances s'étalent du 15 juillet au 30 août par l'arrivée des forains, le montage des carrousels et les essais de sono. Les nuisances sonores sont les plus difficiles à supporter, surtout depuis l'arrivée sur la rive gauche des forains en 2001. Ils demandent donc à ce que les forains stationnent uniquement au Jardin Anglais pour faire diminuer les nuisances.

Ils précisent d'autre part que, pour protéger certains immeubles, leurs propriétaires ont dû engager 24 heures sur 24 une agence de sécurité. En effet, certains immeubles sont investis par des gens qui se permettent de se

droguer, d'uriner et de vomir dans les allées. Ils indiquent par ailleurs le nombre élevé de bagarres et de règlements de compte générés par les Fêtes de Genève.

Les pétitionnaires redoutent également beaucoup une prolongation des Fêtes de Genève (de 10 jours à 3 semaines) ainsi que l'arrivée « d'individus » en provenance d'autres cantons, voire de France voisine.

Les doléances des pétitionnaires peuvent donc se résumer en trois mots: hygiène, bruit et sécurité.

La porte-parole indique, pour terminer, à la commission que la même pétition a été envoyée au Conseil municipal de la Ville pour étude. Elle a été reçue par la Commission des pétitions au mois de décembre 2001.

Audition des organisateurs des Fêtes de Genève (4 mars 2002)

La présidente remercie les trois représentants des organisateurs de la ville de leur venue.

Ils proposent de répondre aux différents soucis des pétitionnaires point par point. Avant, ils précisent que les Fêtes de Genève attirent plus de **2 millions** de personnes durant 10 jours et que bon nombre d'événements durant l'été ne sont pas imputables aux Fêtes de Genève. L'exemple est cité de la fête du « 14 juillet », de Ciné Lac ou encore des concerts du théâtre de verdure qui se déroulent dans le parc des Eaux-Vives. Ils indiquent enfin qu'une fête populaire comme les Fêtes de Genève amène indéniablement des nuisances qu'il convient de gérer au mieux d'année en année.

En ce qui concerne le bruit, une analyse a été faite concernant les débordements de musique dont les pétitionnaires se plaignent. Elle montre que certains concerts du théâtre de verdure ne sont pas organisés par les Fêtes de Genève et qu'il est difficile d'empêcher les rassemblements de personnes qui décident de poursuivre la fête d'une manière officieuse. Un invité précise que les forains ont des horaires d'ouverture et de fermeture. Les stands ouvrent à 14 heures et ferment à 23 heures tous les soirs de la semaine, sauf le vendredi et le samedi où ils ferment respectivement à 2 heures et à 3 heures du matin. Durant la semaine, la musique s'arrête à 22 heures afin d'éviter les nuisances.

A une question d'un commissaire, le directeur des Fêtes de Genève répond que c'est la sixième année qu'ils sont obligés par la loi de contrôler les décibels et qu'ils font le nécessaire pour faire baisser la musique entre chaque contrôle. C'est pourquoi pour 2002, au moment de la Lake Parade, il envisage d'engager des jeunes filles munies d'appareils qui mesurent

immédiatement les décibels pour rendre attentif le DJ et lui demander de baisser en conséquence.

Le comité d'organisation relève enfin que les heures autorisées durant ces Fêtes de Genève ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Ainsi, sur le site des Fêtes, il doit absolument arrêter les festivités à 2 heures et 3 heures le week-end, alors que certains restaurateurs qui ont envie d'engager des musiciens peuvent le faire toute la nuit.

A propos de l'hygiène, un invité reconnaît que les poubelles sont vite pleines, toutefois la Ville se refuse à mettre des containers car elle les retrouve dans le lac. Pour l'édition de 2001, il y avait environ 240 poubelles de 200 litres répartis par îlots. Pour 2002, le comité d'organisation propose d'en installer une à chaque stand. En 2000, une tentative de tri des déchets par les usagers de la Fête n'a pas marché, malgré l'appui des services du canton. Il y a un problème d'éducation; c'est pourquoi les organisateurs se réjouissent de tout le travail de prévention qui est fait dans les écoles.

Quant au nombre de WC, le responsable de ce secteur nous informe tout d'abord que le nombre de sanitaires est en augmentation depuis trois ans. Malgré cela, il manque encore des sanitaires officiels (il n'y en a qu'un sur la rive gauche et deux sur la rive droite!). Pour combler ce manque, le canton a mis quatre WC chimiques supplémentaires à disposition toute l'année. La Ville prête pour les Fêtes quatre roulottes WC, installées le long des quais. Le comité d'organisation, en outre, loue 34 WC chimiques, dont 12 pour handicapés qui seront disposés pour 2002 sous forme d'îlots (une disposition régulière n'étant pas convaincante).

Concernant les stands, et au vu des amendes relativement faibles prévues par la loi, les organisateurs demandent désormais une caution afin de pouvoir avoir un moyen de pression pour celles et ceux qui ne joueraient pas le jeu, qui jettent leur huile usagée dans le lac ou ceux qui causent des dégâts. L'instauration d'une liste rouge est également à l'étude.

Du point de vue de la sécurité, les projets des organisateurs s'axent autour de la sécurité et du domaine médical. Le comité engage une sécurité interne composée de 50 à 100 personnes ainsi qu'une agence professionnelle. Il peut également compter sur le renfort des gardes municipaux, de la police et de la gendarmerie.

Le président des Fêtes de Genève se propose d'écrire aux concierges ainsi qu'aux régies de la rive droite afin de les informer des dates de la Fête et des perturbations possibles. Il souhaite par cette lettre qu'on porte une attention particulière à ce que les portes soient fermées et que les codes d'entrées

fonctionnent. Une information aux habitants permet également de prévenir les nuisances, inhérentes à toute fête.

Un commissaire pose la question de la raison du changement de rive des forains. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une décision d'un conseiller administratif de la ville qui avait un nouveau projet floral sur la rive droite; cela a de nombreuses conséquences. D'une part, il n'y a sur la rive gauche aucune source d'électricité, les forains doivent donc posséder un groupe électrogène, ce qui est bruyant et polluant puisque fonctionnant au diesel. D'autre part, les habitants de cette rive sont habitués à vivre quelques jours de bruit et s'en accommodent, contrairement à ceux de la rive gauche qui se sentent agressés par le bruit occasionné. De plus, l'organisation doit prévoir le déplacement des bateaux attendant aux quais. Enfin, le nombre de forains est en diminution en raison du manque de place sur la rive gauche. Ils passent de 74 à 63, le comité ayant décidé de ne pas sacrifier la roseraie de la Ville.

Une commissaire demande si une étude des retombées économiques de ces Fêtes a été réalisée. Bien que très coûteuse, une telle étude a été demandée par l'Office du tourisme en 2001, avec une option sur les Fêtes de Genève. Le Comité sait par l'Office du tourisme que les hôtels sont complets, même saturés et que certains habitants des pays du Golfe viennent expressément à Genève pour assister aux Fêtes.

Discussion de la commission

Indéniablement, les Fêtes de Genève créent des nuisances, qu'elles soient directes ou indirectes. Il convient dès lors d'encourager le comité d'organisation dans les efforts qu'il réalise pour les réduire au maximum.

Gérer plus de 2 millions de personnes en fête est une tâche difficile. C'est pourquoi le comité nous transmet qu'il est à la disposition de la population pour toutes questions.

La commission ne souhaite pas procéder à des auditions supplémentaires, car la Commission des pétitions de la Ville de Genève a fait un gros travail (relayé récemment par la presse) et apporte des pistes à l'intention du Conseil administratif, résumé ci-dessous:

« La commission des pétitions demande au CA de subordonner l'octroi d'autorisation d'exploitation du domaine public à des conditions qui permettent de préserver les intérêts de la collectivité, le respect des normes usuelles en matière de bruit et d'hygiène et le domaine public, par exemple, par le biais d'un système de caution. En échange de quoi la VG pourra

fournir un concept et un coordinateur, notamment à la gestion des déchets de la manifestation » (texte adopté à l'unanimité)

Aussi, pour appuyer ces conclusions, auxquelles notre commission a également abouti, la proposition de la renvoyer au CA de la Ville de Genève est acceptée à l'unanimité.

Notre commission vous propose donc, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au **Conseil administratif de la Ville de Genève**.

Pétition (1370)

« Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève »

Mesdames et
Messieurs les députés,

D'emblée, nous souhaitons préciser que les pétitionnaires sont de fervents partisans des Fêtes de Genève et qu'il n'est pas de notre propos de nous y opposer.

Cependant, depuis plusieurs années, nous constatons une dégradation des conditions dans lesquelles les Fêtes se déroulent et, surtout, **des nuisances collatérales de plus en plus importantes.**

Les dix jours des Fêtes transforment les rues et les rives du lac, qui connaissent notamment:

- des débordements nocturnes de musiques improvisées (principalement tambours africains) et qui se prolongent jusqu'à l'aube;
- des règlements de compte dans les rues;
- un défilé d'ivrognes bruyants qui ne peuvent se retenir de déféquer et de vomir contre les portes ou dans les allées des immeubles;
- une recrudescence des trafics de stupéfiants en tous genres;
- la transformation des rives du lac en dépotoir.

Par la présente pétition, nous demandons donc aux autorités de bien vouloir prendre des mesures adaptées pour supprimer les nuisances collatérales des Fêtes de Genève.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les députés, à l'expression de nos sentiments distingués.

N. B. : 139 signatures
Comité pétitionnaire :
p.a. M^{me} Yolène Blanc-Bassin
Rue Merle-d'Aubigné 3
1207 Genève